



Les Voiles de l'Énergie et de l'Environnement®

CHARTRE pour une ECO-REGATE®

Les Voiles de l'Énergie et de l'Environnement® est un évènement annuel privilégiant la rencontre et la convivialité et pour laquelle l'organisateur s'engage à :

- réduire l'impact environnemental de la régates V2E au fil des années,
- minimiser l'impact environnemental des conférences et événements à terre également,
- élaborer des principes directeurs de régates durables dans la perspective des JO2024.

La présente CHARTE dresse les orientations qui seront progressivement mises en œuvre pour relever ce défi. Ils tiennent compte notamment des 92 suggestions récoltées lors du concours *Eco-Bateau* organisé lors de l'édition 2019 des V2E. Le cas échéant, l'expérience acquise permettra d'apporter des éclairages complémentaires à la norme ISO 20121 relative à l'organisation d'éco-événements.

En s'inscrivant et en signant la présente Charte, chaque équipage, chaque équipier, s'engage à aller dans le sens de ces orientations et à en mettre en œuvre au moins deux pour l'édition 2020 des Voiles de l'Énergie et de l'Environnement®.

Organisation :

L'organisateur des Voiles de l'Énergie et de l'Environnement® sollicitera ses prestataires et fournisseurs afin qu'ils réduisent l'empreinte environnementale de leurs prestations et fournitures. Une attention particulière sera accordée à l'empreinte carbone, mais les empreintes déchets, eau, énergie et biodiversité en relation avec les Objectifs de Développement Durable¹ seront également analysées.

Nous visons progressivement un objectif 0 déchet, en particulier en limitant prioritairement la production de déchets évitables, puis non recyclables, puis non valorisables.

Nous vous engageons également à favoriser l'approvisionnement en produits issus de matières et matériaux bio, renouvelables et en circuits courts.

¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

L'organisateur tentera de calculer l'empreinte carbone de l'évènement V2E, estimera les empreintes eau énergie et biodiversité, et établira un plan d'actions pour les réduire et ou les compenser, en lien avec les participants et ses prestataires.

L'association V2E a sollicité plusieurs écoles d'ingénieur pour lancer un projet d'éco-calculateur afin de permettre d'inter-comparer les équipages/les bateaux ; le cas échéant un éco-rating incitatif sera mis en place.

Plusieurs contacts ont été pris pour mettre en place un *village des solutions* dans le village des équipiers : il présentera notamment des pistes pour la construction, la gestion et le recyclage des bateaux, pour les produits d'entretien écologiques, pour une juste utilisation de l'eau, pour favoriser le réemploi et l'économie du partage ...

L'organisateur référencera des hébergements éco-friendly pour les équipages.

A l'inscription chaque équipage sera invité à proposer et mettre en œuvre deux des actions de la présente Charte et pour la durée de sa participation aux Voiles de l'Énergie et de l'Environnement®

Pour l'organisation des régates, l'UNM s'engage à prévoir plusieurs éco-parcours dans les parcours proposés ; ces parcours permettront de limiter le nombre de bouées mouillées ainsi que les déplacements motorisés. Bien entendu ce sont les conditions météo et la recherche d'une sécurité maximum qui dicteront au Cté de course le choix du parcours pour chaque manche.

L'association V2E est en relation avec diverses organisations et institutions tel que l'ICOYC², la FFV et le CNOSEF pour enrichir et essaimer les orientations de la présente Charte, élaborée en partenariat avec l'ONG GCFT et avec le soutien de la Sté Nautique de Marseille

Transports :

Les participants aux Voiles de l'Énergie et de l'Environnement s'engagent à une utilisation minimisée de l'énergie fossile, et à la meilleure utilisation possible d'énergie humaine, d'enthousiasme, et de bonne humeur.

Les équipages et les partenaires des V2E feront leurs meilleurs efforts pour se rendre à Marseille par les moyens de transports les moins émetteurs de CO2 : par exemple préférer le train à l'avion, le co-voiturage à la voiture individuelle.

Une fois dans Marseille les équipages et les partenaires chercheront à se rendre sur le village des équipiers par les moyens de transports les moins émetteurs de CO2 : par exemple préférer les déplacements doux (vélo, à pied) aux autres ; préférer les transports en commun à la voiture ; préférer le co-voiturage à la voiture individuelle ; préférer la voiture électrique à la voiture thermique.

Sauf nécessité, les équipages, comme les organisateurs, s'engagent à mettre en marche les moteurs des bateaux le plus tard possible, à les couper dès que possible (hormis dans le périmètre du Vieux-Port où la navigation à voile est interdite), et à éviter toute utilisation du moteur non indispensable à la mobilité et à la sécurité de l'embarcation.

² International Council of Yacht Club

Dans la mesure du possible l'organisateur cherchera à mettre en place des motorisations propres pour les bateaux-jury de la régata (Comité, Bouée ...).

Déchets et ressources :

L'organisateur mettra en place des conteneurs de tri sélectif dans le village des équipiers. Pour les matériaux spéciaux (ex. les mégots ; cordages ...) des partenariats de valorisation seront recherchés.

Les équipières et équipiers s'engagent, dès leur arrivée sur le site des V2E, à marquer individuellement et conserver leur verre, à éviter le gaspillage alimentaire et à minimiser leur empreinte en eau.

Les équipages s'engagent à ne rien jeter en mer.

L'utilisation du plastique sera réservée aux usages sans autre solution. Les contenants réutilisables seront préférés aux emballages jetables.

Les équipages préféreront les gourdes individuelles aux bouteilles plastiques, les bidons d'eau aux bouteilles, les crèmes solaires à partager aux tubes individuels. Plus généralement il est recommandé de mettre en commun au sein de l'équipage toutes les ressources qui peuvent l'être.

Les équipages seront invités à collecter les déchets qu'ils croisent en mer, avant les départs et après les arrivées. Les organisateurs se réservent le droit de valoriser cette pratique, par des modalités qu'ils laissent à discrétion.

Durant la durée des V2E, les équipages s'engagent à utiliser les dispositifs appropriés pour la collecte des eaux noires et des eaux grises, et à s'abstenir de tout rejet d'eaux propres ou souillées en mer.

Sauf besoin impérieux, les équipages s'engagent à laver, en cas de nécessité, le bateau par un recours prioritaire au seau et à l'éponge, et à s'abstenir de tout lavage à grande eau ou arrosage.